

14ème législature

Question N° : 97242	De M. Jacques Valax (Socialiste, écologiste et républicain - Tarn)	Question écrite
Ministère interrogé > Environnement, énergie et mer		Ministère attributaire > Transition écologique et solidaire
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > énergie hydroélectrique	Analyse > moulins à eau. perspectives.
Question publiée au JO le : 05/07/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur la situation des propriétaires de moulins. Les propriétaires de moulins estiment que la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 puis la circulaire du 20 janvier 2010 ont fait l'objet d'une application excessive. Les moulins ne doivent pas être uniquement considérés comme des contraintes à la continuité écologique mais comme des ressources uniques et énergétiques permettant un maillage territorial et patrimonial de notre territoire. Il apparaît donc nécessaire de trouver une solution d'équilibre entre la gestion de la ressource en eau et la préservation du patrimoine. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement sur ce dossier.